

Ventes – Barème à compter du 26.02.2024

Honoraires de transaction :

Prix Net Vendeur € TTC		Honoraires (*) € TTC	Prix Net Vendeur € TTC		Honoraires (*) € TTC
De	A		De	A	
1 €	99 999 €	6 000 €	380 000 €	399 999 €	21 000 €
100 000 €	139 999 €	8 000 €	400 000 €	419 999 €	22 000 €
140 000 €	159 999 €	9 000 €	420 000 €	439 999 €	23 000 €
160 000 €	179 999 €	10 000 €	440 000 €	459 999 €	24 000 €
180 000 €	199 999 €	11 000 €	460 000 €	479 999 €	25 000 €
200 000 €	219 999 €	12 000 €	480 000 €	499 999 €	26 000 €
220 000 €	239 999 €	13 000 €	500 000 €	519 999 €	27 000 €
240 000 €	259 999 €	14 000 €	520 000 €	539 999 €	27 500 €
260 000 €	279 999 €	15 000 €	540 000 €	559 999 €	28 000 €
280 000 €	299 999 €	16 000 €	560 000 €	579 999 €	28 500 €
300 000 €	319 999 €	17 000 €	580 000 €	599 999 €	29 000 €
320 000 €	339 999 €	18 000 €	600 000 €	699 999 €	32 500 €
340 000 €	359 999 €	19 000 €	700 000 €	799 999 €	35 000 €
360 000 €	379 999 €	20 000 €	Au-delà : 4 % TTC du prix Net Vendeur		

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

(*) Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur.

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 150.00 € TTC à la charge du vendeur, non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence. **Honoraires de rédaction d'acte** : 500.00 € TTC à la charge de l'acquéreur.



Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

Pour la mission de location le mandataire aura droit à une rémunération (**) spécifique par m² (TVA en vigueur 20%) calculée sur la surface habitable par partie de :

Zones	Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	Etat des lieux
Très tendues	12,00 € TTC / m ²	3,00 € TTC / m ²
Tendues	Si surface habitable < à 80 m ² : 10,00 € TTC / m ²	3,00 € TTC / m ²
Tendues	Si surface habitable ≥ à 80 m ² : 8,00 € TTC / m ²	3,00 € TTC / m ²
Hors zones tendues	8,00 € TTC / m ²	3,00 € TTC / m ²

(**) Détail de la rémunération du mandataire au titre de la location du bien : visite du bien, étude du dossier de candidature (solvabilité), présentation au propriétaire et rédaction du bail.

Honoraires d'entremise et de négociation : 250,00 € TTC, à la charge exclusive du bailleur.

Les prestations particulières :

Baux pour les parkings ou garages : 20,00 % TTC du loyer annuel, hors charges, à la charge du locataire.

Honoraires pour les baux commerciaux ou professionnels :

20.00 % TTC du loyer annuel, hors charges, à la charge du preneur.

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 150.00 € TTC à la charge du bailleur, non facturé dans le cadre d'un mandat de location ou de gestion locative confié à l'agence.

État des risques et pollution (ERP) : 25.00 € TTC à la charge du bailleur.

Gestion Locative et Garantie Loyer Impayé :

Honoraires de Gestion Locative : 7,95 % TTC du montant du loyer et charges par mois.

Garantie Loyer Impayé : 2,35 % TTC du montant du loyer et charges par mois, *voir conditions en agence.*